

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Accompagner le renouveau du tourisme

Exposé des motifs :

Avec la crise du COVID, un certain nombre d'entreprises touristiques vont faire faillite. Malgré les aides des collectivités et de l'État, et sans pouvoir à l'heure actuelle savoir quelles entreprises ne se relèveront pas, on peut d'ores et déjà imaginer qu'au moins 10% des entreprises touristiques mettront la clef sous la porte. Après ces fermetures, un renouveau va exister dans ce secteur : d'anciens salariés se retrouvant au chômage, vont choisir de créer des entreprises touristiques, d'anciens acteurs vont recréer une activité.

Cet amendement vise à accompagner spécifiquement ce renouveau, pour la création d'entreprises plus résilientes aux crises multiples que nous traversons (sanitaire, climatique, économique, sociale...), un tourisme s'adressant à une clientèle locale régionale et nationale qui est celle qui reste malgré les crises. Une aide spécifique « renouveau du tourisme en AURA » accompagnerait les créateurs d'entreprises dans le secteur du tourisme (avec une bonification pour les anciens salariés de ce secteur mis au chômage avec la crise). Les aides seraient critérisées pour favoriser la création d'un tourisme résilient aux crises (favoriser un tourisme diffus dans l'année et sur les territoires, sortir de la monoculture du ski de piste en montagne...). Cette aide peut s'appliquer à des reprises d'entreprises en faillites par leur salarié quand ces reprises sont liées à un nouveau positionnement ou une modification des activités pour répondre aux critères de résilience qui seront mis en place.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 15 M d'€	Chapitre 909
Crédits de paiement d'investissement	+ 5 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 5
	- 5 M d'€	Chapitre 902 Sous-fonction 2 Rubrique 23